



MANIFESTATION DE VITICULTEURS DANS L'AUDE CONTRE LES CONTRÔLES DES ZNT PAR L'OFB FNE LR ET ECCLA RÉAGISSENT

Jeudi 2 juin, en présence des présidents de la chambre d'agriculture, de la FDSEA et du SDVA, certains viticulteurs de l'Aude bloquaient la rocade de Trèbes pendant plusieurs heures en brûlant des pneus. L'objectif de cette manifestation non déclarée était de dénoncer le contrôle par l'Office Français de la Biodiversité de l'usage de pesticides à proximité des cours d'eau sur des parcelles viticoles.

Alors que la presse locale a largement relayé le point de vue des manifestants sans contradiction, et dans le silence assourdissant des pouvoirs publics, FNE LR et ECCLA appellent au respect des lois de protection de l'environnement et de la santé humaine, et à la transition agroécologique.

MÊME LA FDSEA 11 ET LE SDVA DOIVENT ENGAGER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE !

C'est un fait scientifiquement avéré : des rivières et des captages d'eau potable de l'Aude souffrent d'une importante pollution aux pesticides agricoles.

Cela ne surprendra personne, les milieux aquatiques sont particulièrement sensibles à l'épandage de pesticides à leurs abords, pour de nombreuses raisons : impacts directs sur la faune et la flore aquatiques, diffusion rapide dans le milieu, exportation et accumulation des produits en aval etc. Réglementer la pulvérisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques est donc la priorité des priorités. Le 5 novembre 2019, c'est grâce à nos associations que [le tribunal administratif de Montpellier](#) avait imposé au Préfet de l'Aude de revoir son arrêté du 7 juillet 2017 définissant les Zones de Non-Traitement (ZNT) aquatiques, car ce dernier avait fait régresser le linéaire protégé dans l'Aude de 18000 km (réglementation en vigueur depuis 2006) à seulement 6000 km. Suite à notre action en justice, nous sommes revenus à la situation initiale et la réduction de 2/3 du linéaire protégé n'aura duré que 2 ans et demi.

L'objectif des Zones de Non-Traitement aquatiques est d'intérêt général et, pour cela, il n'y a pas de "petits cours d'eau". Tout fossé en eau par temps de pluie est susceptible de rejoindre une rivière, un écosystème humide, alimenter une nappe phréatique ou une source captée pour la consommation.

MÊME LA FDSEA 11 ET LE SDVA DOIVENT RESPECTER LES LOIS QUI PROTÈGENT L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE

Les participants à la manifestation de la semaine dernière reprochent à l'Office Français de la Biodiversité de faire son travail de police environnementale : contrôler le respect des zones de non traitement.

Selon eux, il serait inacceptable que des agents assermentés pénètrent sur leurs parcelles et osent les verbaliser quand ils pulvérisent des herbicides jusque dans les fossés. C'est pourtant bien là une partie de leurs missions : contrôler le respect des lois de la République et en faire rapport aux autorités publiques ou judiciaires.

Ils agissent en application d'un plan de contrôle arrêté chaque année par les procureurs de la République et le préfet de département. Les zones contrôlées en priorité sont les cours d'eau pollués aux pesticides ou situés dans des aires d'alimentation de captages d'eau potable classés prioritaires du fait de la vulnérabilité de la nappe d'eau souterraine. Ils peuvent aussi parfois intervenir sur la demande de citoyens, ou d'associations, qui constatent des applications irrégulières de pesticides.

Pour Maryse ARDITI, présidente d'ECCLA : *« Certains viticulteurs, et ils sont nombreux, font le pari de l'agroécologie. Aujourd'hui, c'est le seul choix qui peut permettre de concilier santé économique des exploitations viticoles et santé environnementale des populations et de la biodiversité en danger. Les syndicats agricoles majoritaires de l'Aude semblent incapables de le comprendre et de le défendre, hostiles à toute forme d'évolution d'une agriculture productiviste sans avenir. Le fait de manifester pour avoir le droit de polluer l'eau donne une image déplorable de la viticulture audoise. Cela ne peut qu'avoir des conséquences désastreuses pour toute la profession. »*

Pour Simon POPY, président de FNE LR : *« Les responsables syndicaux reprochent à l'OFB de convoquer les agriculteurs en audition libre. Mais quel problème peut-il y avoir à inviter une personne mise en cause à s'expliquer sur les infractions qui lui sont reprochées ? Ce qui est anormal, c'est que certains viticulteurs revendiquent d'être au dessus des lois républicaines, sans que l'État ne réagisse. Si nous faisons la moitié de ça nous serions traités autrement. Nos associations ont confiance dans le travail des agents de l'OFB et dans la justice. Nous sommes en juin, la campagne de contrôle est donc évidemment terminée pour cette année mais quelques pneus brûlés ne doivent pas empêcher une reprise l'an prochain. La préservation de la santé de la population, des écosystèmes, et des agriculteurs eux-mêmes l'exige. Et suite à cet épisode médiatique il ne sera plus possible de plaider l'ignorance. »*

Contacts presse :

- Simon POPY, président de FNE LR : 06 12 96 73 63
- Maryse ARDITI, présidente d'ECCLA : 06 78 79 39 70
- Olivier GOURBINOT, coordinateur fédéral de FNE LR : 06 89 56 04 84